

Mars 2024

DESTINATAIRES : Présidents de commission scolaire
Directeurs généraux de division scolaire
Directeurs d'école indépendante subventionnée
Directeurs/propriétaires/exploitants d'établissements
d'apprentissage et de garde de la petite enfance
Conseils d'administration de centres d'apprentissage et de garde
de la petite enfance

Objet : Éclipse solaire – le lundi 8 avril 2024

Bonjour,

Une éclipse solaire totale se produira le 8 avril 2024, entre environ midi et 15 h, heure normale du Centre, du Sud de l'Ontario jusqu'à Terre-Neuve-et-Labrador. Le reste du Canada verra une éclipse partielle. Au Manitoba, on assistera à une éclipse dont l'occlusion du soleil sera d'environ 50 %.

Il s'agit d'un événement spectaculaire qui attirera le regard des gens. Cependant, il y a **un risque de lésions permanentes aux yeux** si l'on ne prend pas les mesures de précaution appropriées. Regarder le soleil pendant l'éclipse partielle, même pour un bref instant, peut causer des lésions permanentes.

Les enfants et les élèves pourraient avoir besoin d'une supervision particulièrement attentionnée pendant l'éclipse, car ils ne comprendront peut-être pas entièrement les risques. Les écoles et les établissements d'apprentissage et de garde de la petite enfance sont encouragés à élaborer un plan pour garder les élèves à l'intérieur pendant l'après-midi afin de s'assurer qu'ils ne regardent pas l'éclipse, à moins qu'ils aient la possibilité de porter une protection oculaire appropriée. Notez que toute personne susceptible de ne pas comprendre le risque ou qui a de la difficulté à suivre des consignes de sécurité présente un risque plus élevé.

Le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance a collaboré avec le ministère de la Santé, des Aînés et des Soins de longue durée pour élaborer le document d'orientation ci-joint concernant les éclipses solaires. Ce document présente un aperçu général, les risques et de l'information sur la façon d'observer les éclipses en toute sécurité.

Le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance continuera à travailler en collaboration avec ses partenaires pour assurer la santé et la sécurité des enfants, des élèves et du personnel. Nous vous remercions de l'intérêt, de l'engagement et de la collaboration dont vous faites preuve pendant que nous travaillons ensemble à la création de milieux d'apprentissage positifs et prospères.

Veillez agréer l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le sous-ministre de l'Éducation et de
l'Apprentissage de la petite enfance,

Original signé par

Brian O'Leary

c. c. Nello Altomare, ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance
Rebecca Johnston, directrice, Services généraux